

Le lâcher de vitesse 2019 dans le Tournaisis

Tout lâcher, consensuel ou non, constitue un sujet de réflexions, de discussions des plus animées, de convoitises tacites, d'espoirs hypothétiques, de résurgences possibles du passé... De déceptions aussi quand la réussite ne se trouve pas au rendez-vous.

Dans ce cas de figure, l'implantation géographique, la masse des contingents dans le rayon arrêté, l'impact de colonies performantes... s'avèrent généralement des arguments développés qui ont peut-être le mérite de « rassurer », mais qui occultent cependant de véritables causes du manque de réussite.

*Premier invité des dossiers techniques : **le lâcher du Tournaisis.***

Ce qui n'a pas changé en 2019 !

❖ ***L'implantation géographique bien évidemment !***

Le lâcher concerne toujours la partie occidentale de la province du Hainaut longeant la frontière française de Mouscron à Bon-Secours.

❖ ***Les mêmes composantes remplissent !***

Trois ententes distinctes autonomes alimentent le lâcher. De nouveau, de la gauche vers la droite :

- ✓ « ***Néchin-Dottignies*** » avec deux sociétés ;
- ✓ « ***L'Entente des VI*** » qui regroupe celles d'Antoing, de Callenelle, de Froidmont, de Guignies, de Laplaigne et de Taintignies
- ✓ « ***Tournai-Kain-Molenbaix*** » qui en dénombre trois comme son libellé le suggère.

❖ ***Ah... cette frontière française !***

« *L'Hexagone* » limitrophe reste le problème préoccupant des sociétés relevant du « devant ». Celles-ci doivent toujours se résigner à composer avec le survol. Ce qui est loin d'être un avantage quand le vent de bec fait défaut.

❖ ***Douze communes toujours concernées !***

Le lâcher 2019 met de nouveau à contribution douze communes francophones, toutes issues de la fusion de 1977, à savoir celles d'Antoing, de Brunehaut, de Celles, d'Estaimpuis, de Frasnes-lez-Anvaing, de Leuze-en Hainaut, de Mont-de-l'Enclus, de Mouscron, de Pecq, de Péruwelz, de Rumes et de Tournai.



❖ **Le mode de lâcher !**

Intronisé en 2018 après de précédentes expérimentations sur Ecoen, le lâcher unique des trois ententes est reconduit dans le cadre de la grande vitesse. Deux lâchers par contre, « *Néchin-Dottignies* » d'une part et « *Entente des VI- Tournai-Kain-Molenbaix* » d'autre part restent d'actualité en petite vitesse. Aucun résultat général n'est établi.

❖ **Recours à l'électronique !**

L'électronique n'est pas exclusivement utilisée par tous les amateurs des onze sociétés.

❖ **Deux reconductions !**

Les rayons de « *L'Entente des VI* » et de « *Tournai-Kain-Molenbaix* » sont reconduits

❖ **La concurrence... un avantage !**

Les trois ententes « *se partagent* » un territoire qui n'est pas extensible ce qui entraîne une concurrence inévitable par la reprise de mêmes localités. Un avantage pour les amateurs de championnats qui voient ainsi leurs chances augmenter à tout échelon autre que le local, et ce si les critères arrêtés sont respectés.

Ce qui a changé en 2019 !



❖ **Ah... cette frontière avec la Flandre occidentale !**

« *Néchin-Dottignies* » n'est autorisé désormais qu'à reprendre les quatre communes flamandes de Bellegem, Rollegem, Kooigem et Spiere. Ce qui réduit son champ d'action de manière singulière – *ce qui « profite » en quelque sorte aux courts points du lâcher* – en territoire flandrien. Huit communes (Aalbeke, Bossuit, Helkijn, Marke, Moen, Rekkem, Sint-Denijs et Zwevegem) sont « *passées à la trappe* ».

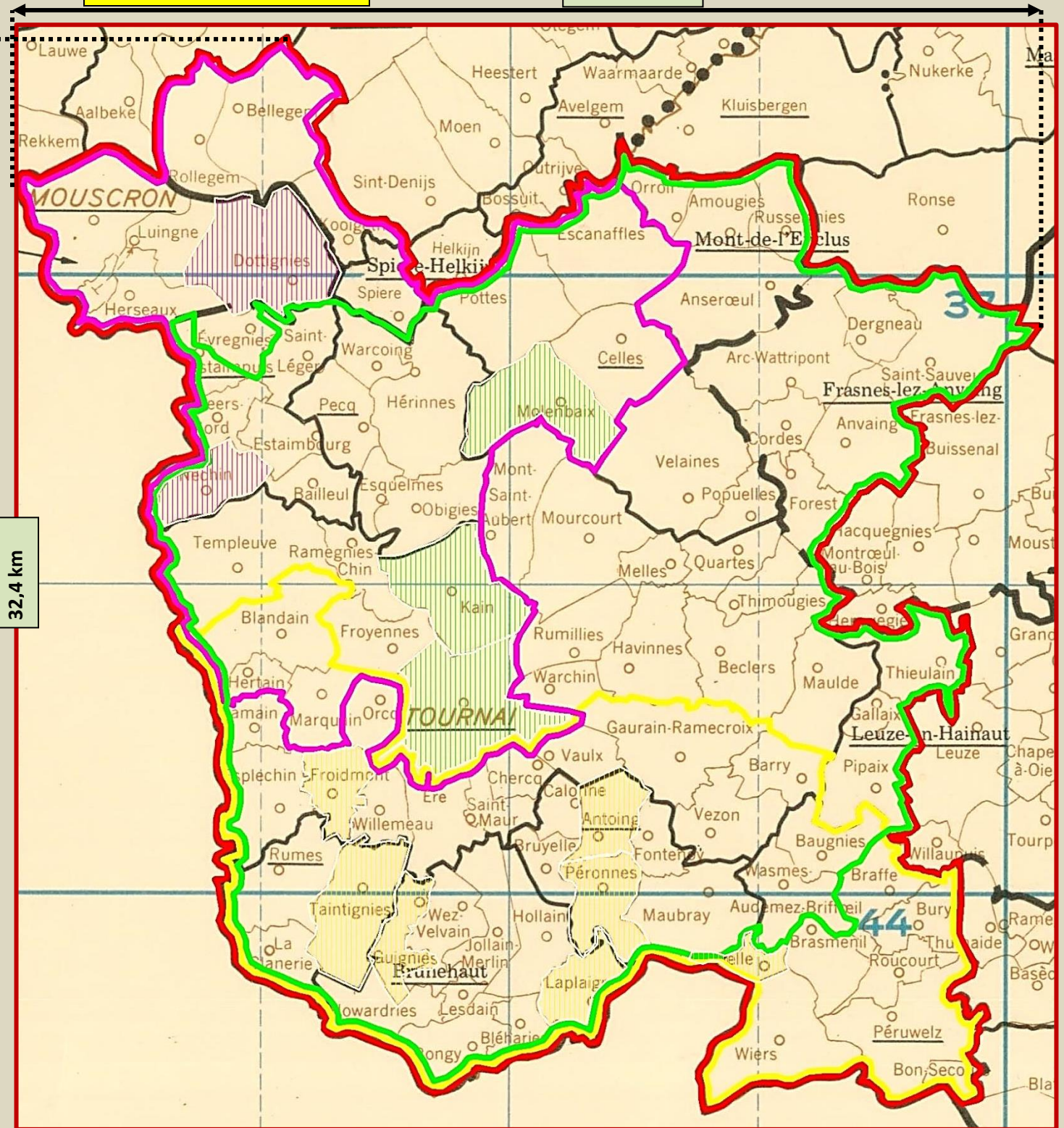
❖ **Les dimensions du lâcher !**

La profondeur maximale du lâcher équivaut désormais à la distance entre Bellegem, la localité le plus au Nord, et Wiers, celle le plus au Sud. Elle s'élève à 32,4 km. La largeur maximale par contre, la distance entre Mouscron, la commune la plus à l'Ouest, et Saint-Sauveur, celle la plus à l'Est, atteint les 31,05 km.

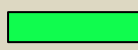
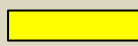
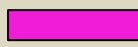



La carte 2019 !

31,05 km



Légende

-  *Pourtour de « Tournai-Kain-Molenbaix »*
-  *Pourtour de « L'Entente des VI »*
-  *Pourtour de « Néchin-Dottignies »*
-  *Lâcher du Tournais*



Lâcher de vitesse 2019 - 1. Tournaisis

Le rayon du lâcher unique

Pourtour (en brun ; les localités en bleu sont flamandes) : Mouscron, Luingne, Herseaux, Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, **Laplaigne**, **Péronnes**, Maubray, **Callenelle**, Wiers, Péruwelz, Bon-Secours, Roucourt, Bury, Braffe, Pipaix, Gallaix, Thieulain, Maulde, Thimougies, Forest, Anvaing, Saint-Sauveur, Dergneau, Arc-Wattpoint, Anseroeul, Russeignies, Amougies, Orroir, Escanaffles, Pottes, **Spiere**, **Kooigem**, **Bellegem**, **Rollegem**.

La liste complète (le chiffre noté entre parenthèses après une localité indique le nombre de reprises de cette dernière dans les rayons des groupements formant le lâcher ; les localités en bleu sont flamandes) : Amougies, Anseroeul, **Antoing** (2), Anvaing, Arc-Wattpoint, Bailleul (2), Barry (2), Baugnies (2), Béclers, **Bellegem**, Blandain (3), Bléharies (2), Bon-Secours, Braffe, Brasménil, Bruyelle (2), Bury, **Callenelle**, Calonne (2), Celles (2), Chercq (2), Cordes, Dergneau, **Dottignies**, Ere (2), Escanaffles (2), Esplechin (2), Esquelmes (2), Estaimbourg (2), Estaimpuis (2), Evregnies, Fontenoy (2), Forest, **Froidmont** (2), Froyennes (2), Gallaix, Gaurain-Ramecroix (2), **Guignies** (2), Havinnes, Hérinnes (2), Herseaux, Hertain (3), Hollain (2), Howardries (2), Jollain-Merlin (2), **Kain** (2), **Kooigem**, La Glanerie (2), Lamain (2), **Laplaigne** (2), Leers-Nord (2), Lesdain (2), Luingne, Marquain (3), Maubray (2), Maulde, Melles, **Molenbaix** (2), Mont-Saint-Aubert, Mourcourt, Mouscron, **Néchin** (2), Obigies (2), Orcq (2), Orroir, Pecq (2), **Péronnes** (2), Péruwelz, Pipaix, Popuelles, Pottes (2), Quartes, Ramegnies-Chin (2), **Rollegem**, Rongy (2), Roucourt, Rumes (2), Rumillies, Russeignies, Saint-Léger (2), Saint-Maur (2), Saint-Sauveur, **Spiere**, **Taintignies** (2), Templeuve (2), Thieulain, Thimougies, **Tournai** (2), Vaulx (2), Velaines, Vezon (2), Warchin, Warcoing (2), Wasmes-Audemez-Briffoeil (2), Wez-Velvain (2), Wiers, Willemeau (2).

Les rayons des trois ententes

- « **Néchin-Dottignies** »

Pourtour (en violet, les localités en bleu sont flamandes) : **Rollegem**, **Bellegem**, **Kooigem**, **Spiere**, Hérinnes, Pottes, Escanaffles, Celles, Molenbaix, Obigies, Kain, Froyennes, Marquain, Hertain, Blandain, Templeuve, **Néchin**, Leers-Nord, Estaimpuis, Herseaux, Mouscron.

La liste complète (les localités en bleu sont flamandes) : Bailleul, **Bellegem**, Blandain, Celles, **Dottignies**, Escanaffles, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Evregnies, Froyennes, Hérinnes, Herseaux, Hertain, Kain, **Kooigem**, Leers-Nord, Luingne, Marquain, Molenbaix, Mouscron, **Néchin**, Obigies, Pecq, Pottes, Ramegnies-Chin, **Rollegem**, Saint-Léger, **Spiere**, Templeuve, Tournai, Warcoing.



- « *L'Entente des VI* »

Pourtour (en jaune) : Blandain, Marquain, Orcq, **Froidmont**, Willemeau, Ere, Saint-Maur, Chercq, Vaulx, Gaurain-Ramecroix, Barry, Baugnies, Braffe, Bury, Roucourt, Péruwelz, Bon-Secours, Wiers, **Callenelle**, Maubray, Péronnes, **Laplaigne**, Bléharies, Rongy, Howardries, La Glanerie, Rumes, Esplechin, Lamain, Hertain.

La liste complète : **Antoing**, Barry, Baugnies, Blandain, Bléharies, Bon-Secours, Braffe, Brasménil, Bruyelle, Bury, **Callenelle**, Calonne, Chercq, Ere, Esplechin, Fontenoy, **Froidmont**, Gaurain-Ramecroix, **Guignies**, Hertain, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, La Glanerie, Lamain, Laplaigne, Lesdain, Marquain, Maubray, Orcq, **Péronnes**, Péruwelz, Rongy, Roucourt, Rumes, Saint-Maur, **Taintignies**, Vaulx, Vezon, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Wez-Velvain, Wiers, Willemeau.

- « *Tournai-Kain-Molenbaix* »

Pourtour (en vert) : Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, Laplaigne, Péronnes, Maubray, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Baugnies, Pipaix, Gallaix, Thieulain, Maulde, Béclers, Thimougies, Forest, Anvaing, Saint-Sauveur, Dergneau, Arc-Wattripont, Anseroeul, Russeignies, Amougies, Orroir, Escanaffles, Pottes, Hérinnes, Warcoing, Saint-Léger.

La liste complète : Amougies, Anseroeul, Antoing, Anvaing, Arc-Wattripont, Bailleul, Barry, Baugnies, Béclers, Blandain, Bléharies, Bruyelle, Calonne, Celles, Chercq, Cordes, Dergneau, Ere, Escanaffles, Esplechin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Fontenoy, Forest, Froidmont, Froyennes, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Guignies, Havinnes, Hérinnes, Hertain, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, **Kain**, La Glanerie, Lamain, Laplaigne, Leers-Nord, Lesdain, Marquain, Maubray, Maulde, Melles, **Molenbaix**, Mont-Saint-Aubert, Mourcourt, Néchin, Obigies, Orcq, Orroir, Pecq, Péronnes, Pipaix, Popuelles, Pottes, Quartes, Ramegnies-Chin, Rongy, Rumes, Rumillies, Russeignies, Saint-Léger, Saint-Maur, Saint-Sauveur, Taintignies, Templeuve, Thieulain, Thimougies, **Tournai**, Vaulx, Velaines, Vezon, Warchin, Warcoing, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Wez-Velvain, Willemeau.

